

Uccle, le 26 août 2024

INSCRIPTIONS

Tout élève est réputé réinscrit d'année en année au sein de l'école tant que les parents ne notifient pas par écrit à la direction leur décision de le désinscrire.

Dans le contexte de pénurie de places disponibles, ces décisions doivent nous parvenir le plus rapidement possible.

Pour la bonne organisation de l'école, nous vous demanderons une confirmation de réinscription via un avis spécifique qui vous sera distribué en cours d'année.

INSCRIPTIONS « Groupe 1 -Priorité 1 » * pour l'année 2025-2026

Priorité du lundi 2 septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024

Un de vos enfants (en ce compris les fratries recomposées), est déjà inscrit dans notre école,

au sein d'une école communale uccloise d'enseignement

vos enfant est inscrit et fréquente la crèche des Grands du Val Fleuri

et vous désirez que le petit frère ou la petite sœur puisse également suivre sa scolarité au Val Fleuri.

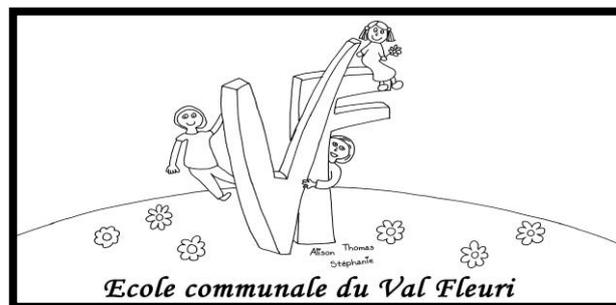
Vous bénéficiez alors de la priorité 1 pour inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, sous réserve de places disponibles par ordre chronologique d'inscription.

Nous vous rappelons que :

- la classe d'accueil est ouverte aux enfants dès le jour anniversaire de leurs deux ans et $\frac{1}{2}$ (concerne les enfants nés en 2023)
- la 1^{ère} année maternelle est ouverte aux enfants nés en 2022.

Important : Pour son entrée à l'école maternelle, l'enfant a découvert la propreté, va sur une toilette à sa taille... L'apprentissage de la propreté a été entamé dans son milieu d'accueil avant l'école ou à la maison. A l'école maternelle, nous développerons l'autonomie de l'enfant pour aller aux toilettes.

Nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de l'école ou auprès de la direction, après avoir pris rendez-vous avec celui-ci via le numéro 02/605 21 30, avec une copie des documents d'identité des 2 parents ET de l'enfant ainsi qu'une composition de ménage.



Uccle, le 26 août 2024

INSCRIPTIONS « Groupe 2 -Priorité 2 » * pour l'année 2025-2026

Priorité du 7 novembre 2024 (9h) au 28 novembre 2024

Inscription via internet IRISbox

La demande d'inscription via IRISbox (priorités 2 & 3) nécessite l'usage d'une carte d'identité belge électronique (**Code PIN INDISPENSABLE**) ou l'application ITSME. Si vous ne disposez pas d'une carte d'identité belge ou d'internet, la demande peut être introduite par une autre personne.

Besoin de plus d'infos ? Une réunion d'information générale est organisée le mercredi 16 octobre 2023 à 18h30

dans la salle du Conseil de la Maison communale (Rue de Stalle 77). **Tél. : 02/605 22 72**

INSCRIPTIONS « Groupe 3 -Priorité 3 » * pour l'année 2025-2026

Priorité du 10 décembre 2024 (9h) au 24 août 2025

Inscription via internet IRISbox

Le règlement relatif aux inscriptions dans les écoles communales fondamentales et primaires de l'enseignement ordinaire ucclois est accessible dans son entièreté sur le site de la commune.

<https://ecolescommunalesucclle.be/inscriptions/>